

Flash infos



SNUipp-FSU Martinique
www.972.snuipp.fr snu972@snuipp.fr
www.facebook.com/SNUippFsuMartinique

Publication du 31 janvier 2018

Carte scolaire rentrée 2018 Permutation 2018

GTDE du 29 janvier

A l'ordre du jour du GTDE, le projet de carte scolaire pour la rentrée 2018-2019.

La mesure phare qui a guidé les fermetures de classe est la création du dispositif 100% réussite au CP et dédoublement au CE1 en REP+. Pour « financer » cette mesure, il fallait 104 moyens. .

Les premiers postes touchés par une suppression sont ceux des maîtres supplémentaires. Les 48 postes sont ainsi supprimés. Les co-enseignants du programme parler sont maintenus.

Les autres moyens ont été largement récupérés sur les postes d'adjoints. En effet, le DAASEN bien qu'ayant reçu une dotation de 8 postes, a opéré plus de fermetures que nécessaires.

Ainsi, ce sont 9 postes de plus qui ont été récupérés dans les écoles où les effectifs ont été jugés « gérables », et cela quelque soient les arguments que nous avons présentés.

Notre moyenne académique passe à 20, 27 élèves par classe. Le ratio Professeur /

Elève étant de 7,44 soit 13,44 élèves pour un enseignant.

Le critère purement mathématique d'effectifs en dessous de 20 a conduit à de nombreuses fermetures.

A titre d'exemple, dans un quartier réputé difficile socialement, le rectorat n'a pas pris en compte les conditions d'exercice du métier.

Si la baisse démographique est réelle, quand entendra-t-on que nous accueillons des élèves ayant une grande diversité de besoins dans nos écoles REP et hors REP ? .

Pas avant longtemps, à en croire les arguments avancés par ceux qui n'ont pas fini de mener leur politique de l'autruche.

Le DAASEN demeure sceptique quant à l'augmentation d'élèves à besoins particuliers. Les arguments concernant la gestion des élèves en inclusion ne pèsent absolument pas ! Autant dire que ce qui nous est demandé c'est de « faire », en pratiquant la mutualisation (ce qui peut être une autre façon de gérer la difficulté scolaire ou de comportement), et de s'appropriier le Domaine 2 du socle commun, dixit Mme L'IEN-ASH « que les enseignants ne connaissent pas ».

Notre commentaire :

Certains IEN devraient être « détachés » dans des classes pour vérifier leurs théories !

Il y a un certain nombre d'attributions de postes et nous notons la création de deux postes d'enseignants référents. Tiens donc !

On ne peut que s'interroger sur le fait qu'il n'y ait pas d'attributions sur des postes supplémentaires de **maîtres itinérants spécialisés** !

Cette année encore, le rectorat fait le choix d'abonder la brigade. On aurait donc **davantage** de remplaçants à la rentrée prochaine.

Notre commentaire :

Plus on abonde la brigade, moins il y a de remplaçants. Cherchez l'erreur !

Quoi qu'il en soit, une seule mesure de fermeture a été annulée à l'issue de ce GTDE. Si la notation de taille des classes est retenue, il pourrait y avoir une autre annulation.

Cela reste à confirmer, lors du Comité Technique Académique du 1er février 2018.



CAPD du 30 janvier

Approbation du procès verbal du 27 juin 2017.

Le PV du 16 janvier qui était prévu n'a pas été présenté.

Validation des barèmes mouvement interdépartemental

Il s'agissait de vérifier que les collègues qui demandaient des bonifications avaient pu fournir les documents nécessaires.

Les **bonifications** demandées au titre du rapprochement de conjoints, de parent isolé, de handicap ou de CIMM (centres d'intérêts moraux et matériels) **ne peuvent être prises en compte sans justificatifs**. Toute candidature non confirmée est annulée.

Un **stagiaire CAPPEI** obtient la bonification vœu lié mais l'IEN l'a alerté sur les dates d'examen qui ne sont pas toujours les mêmes d'une académie à l'autre.

A noter :

Les candidats aux permutations **pourront valider leur barème du 1er au 7 février 2018**. Vous disposez de ce délai supplémentaire pour vérifier que vos dossiers sont complets.

Notre commentaire :

Afin de ne rater aucune information importante, pensez à vérifier vos boîtes professionnelles.

Rappel : Vous pouvez rediriger votre boîte mail académique vers votre boîte mail personnelle.

Questions diverses :

Le SE n'ayant pas présenté de questions diverses à cette CAPD, nous nous étonnons qu'ils s'en servent.

SA KI TA'w TA'w

SA KI PA TA'w, PA PRAN-Y

1) Prise en compte de l'AGS dans les barèmes quelle est la règle départementale ?

Les services effectués sont pris en compte dans l'Ancienneté Générale de Service.

Les services auxiliaires en cours de validation dans le secteur privé le sont pour la retraite. Mme Rochur affirme que depuis PPCR les barèmes sont nationaux (promotion, hors-classe, ...).

Une différence nous a été signalée entre l'AGS prise en compte dans le barème promotion et le barème mouvement. D'où notre question, qui sera vérifiée.

2) Régularisation du salaire d'un collègue muté en septembre et promu à la hors-classe. **Suite à notre intervention, il sera régularisé avec effet rétroactif.**

3) Procédure de validation des candidatures à la classe exceptionnelle

Une clarification était nécessaire par rapport au message qui apparaît sur les boîtes I-prof des candidats. **Aucune autre démarche de validation n'est nécessaire.**

Bien que nous ne siégerons pas à cette CAPD, puisque nous ne détenons pas le siège de la HORS-CLASSE, une information nous sera transmise par la suite, en instance paritaire.

4) Situation des remplacements

De nombreux collègues directeurs signalent des non-remplacements dans une même école.

Si nous savons que la période est difficile (grippes, et autres virus sévissent), nous savons que des ZIL sont affectés sur des remplacements longs, que certains congés maternité n'ont pas été comptabilisés.

Afin de palier au manque de remplaçants le DAASEN puisera dans la **Brigade Formation Continue**. Les conséquences sur les remplacements des collègues qui doivent partir en formation se feront une nouvelle fois sentir cette année !

Indemnités

Mme Rochur stipule que toutes les indemnités de fonctions auraient été rétablies. La Division du Personnel n'est pas en état de verser les autres pour l'instant (ISSR, REP/REP+). **Quid des arriérés d'ISSR qui devaient l'être ?**

Rappel : Une procédure est en ligne sur le site du SNUipp afin de réclamer les sommes dues...cette situation n'a que trop duré.

Logiciel ARIA

La mise en fonction du logiciel Aria générerait des lettres de missions automatiquement pour les remplaçants, celles-ci parviennent directement dans la boîte professionnelle.

Rappelons que toute mission doit être accompagnée d'un ordre de mission écrit. Il faut donc consulter régulièrement sa boîte professionnelle (Aller sur Dossier, onglet Affectations)

5) Gestion des postes à profil

Le SNUipp demande à être destinataire de la liste des candidats et de leurs avis.

